

***VOTRE VEILLE  
JURIDIQUE***





**Juin 2022**

# **LES ACTUALITÉS FISCALES, SOCIALES, JURIDIQUES ET PATRIMONIALES DU 30 MAI AU 5 JUIN 2022**



A close-up photograph of a person's hands working at a desk. The left hand holds a silver pen, and the right hand is using a black calculator. In the foreground, a hand is pointing at a spreadsheet with various numbers. The background is slightly blurred, showing a person in a dark suit sitting at a desk.

*Chapitre 1*

# LES ACTUALITÉS FISCALES

## Un cas vécu

- A la suite d'un contrôle, l'administration réclame à un dirigeant un supplément d'impôt sur le revenu portant sur le prix de vente de titres de sa société. Il conteste ce redressement fiscal, et émet des observations auxquelles le vérificateur répond par courrier
- Un courrier sur lequel il constate qu'une mention a été rayée par le vérificateur, ce qui lui permet d'obtenir l'annulation du contrôle
- A tort ou à raison ?

## La réponse du juge

- A raison. Parce que la commission départementale des impôts directs était effectivement compétente pour donner son avis sur le redressement, en rayant la mention selon laquelle le dirigeant pouvait faire appel à elle, le vérificateur l'a bel et bien privé d'un droit



A man and a woman in business attire are looking at a tablet together in an office setting. The man is on the left, smiling, and the woman is on the right, looking at the tablet. They are both holding the tablet. The background is a blurred cityscape.

*Chapitre 2*

# LES ACTUALITÉS SOCIALES